



BAREME TARIFAIRE 2023

SERVICES PERISCOLAIRES

Applicable au 1^{er} septembre 2023

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS	1 ^{er} enfant						2 ^{eme} enfant et suivants					
	VACANCES				Mercredi		VACANCES				Mercredi	
Tranches quotient familial	Journée avec repas		1/2 journée sans repas		Journée avec repas		Journée avec repas		1/2 journée sans repas		Journée avec repas	
Inférieur ou égal à : 915 €	7.90 €	11.85	4.60 €	6.90	7.90 €	11.85	6.50 €	9.75	4.00 €	6.00	6.50 €	9.75
de 916 à 1372 €	8.70 €	13.05	5.20 €	7.80	8.70 €	13.05	7.50 €	11.25	4.50 €	6.75	7.50 €	11.25
de 1373 à 1830 €	12.00 €	18.00	7.20 €	10.80	12.00 €	18.00	10.20 €	15.30	6.10 €	9.15	10.20 €	15.30
de 1831 à 2400 €	14.70 €	22.05	8.90 €	13.35	14.70 €	22.05	12.60 €	18.90	7.60 €	11.40	12.60 €	18.90
plus de 2400 €	16.10 €	24.15	9.70 €	14.55	16.10 €	24.15	13.70 €	20.55	8.20 €	12.30	13.70 €	20.55
Enfant hors commune : tarif unique	31.00 €	46.50	17.50 €	26.25	31.00 €	46.50						

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR			
HORS COMMUNE – tarif unique		4.00 €	6.00
Inférieur ou égal à 1372 €		1.50 €	2.25
de 1373 à 2400 €		2.00 €	3.00
plus de 2400 €		2.50 €	3.75

La tarification des activités spéciales est en sus du présent tarif

TARIF ACCUEIL JEUNESSE	
	Par semaine et par jeune inscrit
PASS Culturel et Sportif	10.00 €

Pas d'ouverture des inscriptions aux jeunes hors commune - La tarification d'activités spéciales est en sus du présent tarif

TRANSPORTS SCOLAIRES : participation des familles				
Maternelles et élémentaires Pas de transport domicile le mercredi		selon l'échéancier trimestriel suivant :		
		❶ 31.10.2021	❷ 28.02.2022	❸ 31.05.2022
1 ^{er} enfant	168.00 €	66 €	50€	52 €
2 ^{ème} enfant	97.00 €	41 €	27 €	29 €
A partir du 3 ^{ème} enfant.	64.00 €	25€	19 €	20 €

CARTE DE POINTAGE CODE BARRE : Tarif de remplacement de la carte détériorée ou perdue	
Carte originale	GRATUIT

RESTAURANT SCOLAIRE		
- Elèves ayant leur domicile sur la commune	3.20 €	4.80
- Elèves hors commune	5.90 €	8.85
- Divers payants, extérieurs	14.80 €	22.20
- Stagiaires (sportifs)	9.20 €	13.80
- Personnel communal et enseignant	6.80 €	10.20

Pénalité d'inscription accueil périscolaire, extrascolaire et restauration = tarif x 1.5 €
Pénalité de retard de prise en charge des enfants : 10 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
 Reçu en préfecture le 14/03/2023
 Publié le 
 ID : 077-217704311-20230228-202302007-DE

